

La monopolisation de la politique du nucléaire par un réseau centralisé

A) Des réseaux complexes:

1] Les deux grands corps et les politiques:

Le corps des Mines : Dès 1950, 5 ans après sa création, le CEA est réorienté de façon à éliminer les physiciens rétifs à la politique suivie (avec le limogeage de son 1^{er} haut-commissaire Frédéric Joliot _opposé à la mise au point de la bombe_). Le relais est pris par le corps des Mines, qui monopolise progressivement toute une série de postes clé dans les principales branches du secteur public, et dans le secteur privé. C'est l'ascension des polytechniciens : En 1955, dans la commission PEON (production d'électricité d'origine nucléaire), 11 représentants de la fonction publique sur 15 sont polytechniciens (6 des mines, 4 des Ponts-et-chaussées) et 9 représentants du privé sur 13 aussi (dont 3 Mines et 3 Ponts). C'est cette commission qui élabore le plan électronucléaire lancé en 1973 sans débat parlementaire. En 1977, le rapport parlementaire Schloessing le déplore : « Cette composition en elle-même fait problème. On n'imagine pas que la politique des constructions scolaires soit pour l'essentiel élaborée par les entreprises du bâtiment. [...] Leur formation comme leurs choix professionnels donnent à penser qu'elles examinent davantage les possibilités du développement nucléaire que les orientations à donner à notre politique énergétique. »

La colonisation de l'Etat a pris du temps : En 1958, ils sont 8 à l'Assemblée Nationale, 25 en 1981 et 60 en 1997...

Le principale atout stratégique de ces polytechniciens est de détenir un monopole de l'expertise sur le nucléaire qui place tous les autres, politiques et citoyens, en état de dépendance. Pour reprendre le cadre d'analyse de Crozier et Friedberg : Ces acteurs détiennent et veulent maintenir leur contrôle sur cette source d'incertitude qui est pour eux la source essentielle de leur pouvoir : Le nucléaire, hautement technique et centralisé, autorise l'accès direct au plus haut niveau de l'Etat. (D'ou l'option du tout-nucléaire, après le tout-charbon et le tout-pétrole). L'objectif de ces corps est donc logiquement de protéger leurs acquis. Dès qu'une décision demande un arbitrage, ils suivent les intérêts de leur corps plutôt que ceux du ministère pour lequel ils travaillent. C'est ce qui ressort du témoignage de Corinne Lepage, ancienne ministre de l'environnement : « Le corps devient une fin en soi pour ses membres qui l'auto-gèrent ».

Jusqu'en Septembre 1997, le vice-président du corps des Mines était Jean Syrota, PDG de la Cogéma. Puis il a été remplacé par Rodolphe Greif, du ministère de la Défense : échange d'un homme du nucléaire civil contre un autre du nucléaire militaire.

Mais la situation est plus complexe, et ne peut se résumer à un corporatisme technique. Rappelons que, a coté des grands corps techniques formés d'ingénieurs, il faut compter avec les grands corps administratifs (cf. ENA) qui jouent un rôle important dans le système administratif français. Un partage des rôles permet une bonne cohabitation : Les énarques visent plutôt les finances, l'intérieur ou le Quai d'Orsay alors que les X-Mines et les X-ponts sont plutôt à l'industrie, à l'environnement et aux transports. Parfois, comme dans le cas de Giscard, les polytechniciens sont aussi énarques.

Tout ceci forme un réseau complexe. Par exemple, dans le secteur de la santé, on trouve des X-médecins qui devancent les ingénieurs d'hygiène Sanitaire.

Un certain nombre de décisions sont le fruit des rivalités entre corps et ceci complique encore l'analyse du sujet. Par exemple, le choix des réacteurs à eau pressurisée (REP) a été fait par EDF (plutôt corps des Pont en 1970) en désaccord avec le CEA (filiale Graphite Gaz et plutôt mines).

Au Parlement, le nucléaire est l'apanage de 2 organismes complémentaires : l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et la commission de la production et des échanges. Or qui trouve-t'on dans ces deux organes ? --> 3 exemples-type de défenseurs de longue date du lobby nucléaire :

- Christian Bataille, membre de l'Office et de la commission, a aussi été rapporteur de la mission d'information sur l'énergie.
- Robert Galley, ancien directeur du CEA, membre et ancien président de l'office.
- René Monory, ancien président du Sénat et du Conseil général de la Vienne : a fait pression sur les autres sénateurs membres de l'office pour bloquer une enquête sur les effets cancérigènes du radon (un gaz très présent dans le sous-sol de la Vienne).

Sur le site web du « débat sur l'énergie », le document d'information sur le nucléaire est rédigé par Galley et Bataille. Autre exemple : au printemps 1998, le bureau de la commission d'enquête parlementaire sur Superphénix : son président est Robert Galley et son rapporteur est Christian Bataille.

2] La collusion entre industriels et contrôleurs :

L'exemple du CEPN : Cette association loi 1901, qui s'occupe de contrôle radiologique et de radioprotection, a été créée en 1976 par EDF et le CEA, rejoints ensuite par un 3^e adhérent : la Cogéma _qui gère tout le cycle du combustible nucléaire, de l'extraction au retraitement_. Lorsque l'IPSN (désormais IRSN : c'est l'institut officiel d'expertise de l'Etat français) a quitté le CEA, il est devenu le 4^e membre du CEPN. En participant à cette structure, l'IPSN/IRSN aide les industriels à intervenir dans le champ de la radio-protection.

L'objectif affiché du CEPN est de « promouvoir la protection des travailleurs et du public contre les effets pathologiques des rayonnements ionisants ». Ici, l'intérêt des industriels est d'occuper le terrain : mieux vaut produire des études minorant les risques que laisser le champ libre à des chercheurs indépendants : Contrôler la recherche est un élément clé pour assurer le développement d'une industrie à risque. Et cela est d'autant plus avantageux pour les industriels qu'ils n'ont à assurer que 30% des coûts du CEPN, le reste provenant de l'Etat français, de la commission européenne et de l'ONU.

[Evoquer l'OPRI, son rôle et son absence d'études épidémiologiques _expérience personnelle comme membre de la CLI de la centrale nucléaire de Braud-et-saint-Louis_...]

D'autres éléments témoignent de l'influence du lobby sur le ministère de la Santé. Rappel : Tchernobyl, 1986, pas de mesures de protection à prendre selon les autorités... Selon une note manuscrite (16 Mai 1986) du ministère de l'Intérieur _saisie par le juge d'instruction Bertella-Geoffroy_ c'est Alain Madelin (alors ministre délégué à l'Industrie) qui doit être « l'autorité politique qui juge de la diffusion de l'information ». Les instructions étaient ensuite transmises au secrétariat d'Etat à la Santé. La situation ne s'est pas améliorée depuis : Ainsi en 2001, la radioprotection a été placée sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (qui contrôle déjà la sûreté nucléaire). Avec la création de l'IRSN sur le modèle de l'Afssa fin février 2002, on aurait pu espérer une plus grande indépendance, mais les logiques stratégiques d'acteurs ne vont pas changer quand les mêmes personnes restent aux commandes.

Sur le plan local : Dans certains cas, la connivence entre industriels et élus s'explique simplement en termes économiques : Ainsi, dans la région de la Hague, la Cogéma verse 500 millions de francs de taxes chaque année aux collectivités locales... et 70 élus locaux sont salariés par cette entreprise.

B) Un abus de position dominante sur la communication :

1] une information déformée :

Le manque d'informations pour les décideurs politiques peut provoquer une difficulté à discerner tous les paramètres de leurs choix...

Or justement, selon Corinne Lepage, les ministres sont « sous haute surveillance », au point que des informations et des dossiers jugés sans intérêt par des conseillers ne sont pas transmis au niveau du cabinet et des responsables politiques. Cette sélection de l'information est prévisible, en tant que jeu stratégique, dans l'analyse de Crozier et Friedberg.

Cf. Philippe Richbert, Sénateur du Bas-Rhin en 1997 : « Face à cette technicité, à cette abstraction, les élus n'ont d'autre choix que de se soumettre à l'avis des spécialistes ».

Au niveau international :

L'AIEA (sous le contrôle du Conseil de sécurité de l'ONU) et Euratom sont les organismes chargés d'établir les normes de radioprotection, alors qu'ils ont pour mission principale de développer le nucléaire dans le monde.

Le CEPN est le seul organisme chargé de l'évaluation radiologique de la contamination post-Tchernobyl en Biélorussie dans le cadre des programmes européens ETHOS, ETHOS2 et CORE qui visent à aider les populations. Or dans le même élan, les principaux scientifiques biélorusses (cf. professeur Nesterenko) ont perdu la gestion de leur propres centres de contrôle radiologique et instituts de médecine.

Les publications des chercheurs biélorusses sont occultées par les experts français. En particulier, les 9 ans d'études cliniques du professeur Bandajevsky ont révélé les conséquences alarmantes de la contamination des enfants sud-biélorusses sur leurs pathologies. En contradiction complète avec les études de l'IRSN, il découvre une dépendance linéaire entre exposition au Césium 137 et anomalies cardiaques. Les radionucléides ne se comportent pas comme le prévoient les modèles théoriques du CEA, qui refuse de valider ces résultats. En fait, les experts officiels français préfèrent concentrer leurs recherches sur un seul radionucléide, l'iode (et sur le cancer de la thyroïde) qui a une durée de vie très faible. Cette myopie opportuniste permet au gouvernement biélorusse de repeupler de vastes territoires et aux autorités sanitaires françaises de faire l'impasse sur les problèmes de santé, pour ne pas remettre en cause le « dogme de la non-nocivité des faibles doses de rayonnements » (selon le professeur honoraire de la faculté de médecine de Bale, Fernex).

Ces mensonges par omission font penser à ceux dont le lobby du tabac a fait longtemps usage pour éviter que l'OMS ne lance sa campagne anti-tabac.

Le projet 'Carrefour Tchernobyl' sous l'égide du CEA : Objectif = réhabiliter les territoires contaminés. Moyen : distribuer des mallettes pédagogiques expliquant comment se protéger de la radioactivité. Problème : Elles sont aussi distribuées dans des zones trop contaminées pour la santé des enfants (15-40 civerts/km²), selon le professeur Fernex qui affirme : « Maintenir des enfants dans un milieu aussi hostile est proprement criminel ».

Le discours du lobby est de plus en plus difficile à tenir, alors qu'en Biélorussie, en 1986, on comptait 150 hospitalisations pour 1000 enfants, et en 2000... 1200 pour 1000. En outre, des dissonances sont provoquées par les propos de membres du programme ETHOS qui sont extérieures au lobby : Henry Ollagnon, de Paris VII, responsable de l'agronomie à ETHOS : « On a fait du bon boulot, mais les enfants sont de plus en plus malades. »

2] La difficile émergence d'un discours alternatif :

Si pendant longtemps, la communication pro-nucléaire en France n'a rencontré qu'une opposition incapable de contester son monopole de l'expertise sur le nucléaire, c'est de moins en moins le cas depuis une décennie.

Exemple de la CRIIRAD (en ce qui concerne la radioprotection) : Ce regroupement de scientifiques constitue le premier laboratoire français indépendant d'analyses sur la radioactivité. Il s'est créé en Mai 1986, face à la catastrophe de Tchernobyl et aux annonces rassurantes du SCPRI sur le caractère bénin des retombées du nuage radioactif sur la France. (c'est alors le professeur Béraud de l'institut de physique nucléaire de Lyon qui découvre des niveaux de contamination 10 000 à 100 000 fois supérieures aux chiffres officiels). Par la suite, la CRIIRAD a soulevé plusieurs affaires de contamination et a résisté aux attaques des autorités de contrôle qui mettent régulièrement en doute les capacités d'analyse du laboratoire. Ainsi, la crédibilité de la CRIIRAD s'est peu à peu renforcée malgré son dénigrement par des personnalités du lobby nucléaire comme le professeur Charles Souleau ou Georges Charpak.

La présidente fondatrice de la CRIIRAD, Michele Rivasi, normalienne et agrégée de biologie, est devenue député de la Drome en 1997. Ainsi commence à émerger un lobby alternatif, qui reste cependant de petite ampleur face à celui du nucléaire.

Glossaire :

CEPN : Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire.

Cogéma : Compagnie générale des matières nucléaires (groupe Areva).

CRIIRAD : Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité.

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (regroupe OPRI et IPSN).

OPRI : Office de protection contre les rayonnements ionisants (ex-SCPRI).

Bibliographie :

Livres :

Didier Anger, *Nucléaire : la démocratie bafouée, La Hague au cœur du débat*, Editions Yves Michel, Barret-sur-Méouge, 2002.

Michèle Rivasi et Hélène Crié, *Ce nucléaire qu'on nous cache*, Albin Michel, Paris, 1998.

Philippe Simmonot, *Les nucléocrates*, Presses universitaires de Grenoble, 1978.

Corinne Lepage, *On ne peut rien faire, Madame le Ministre*, Albin Michel, Paris, 1998.

Peter Springle et James Spigelman, *Les Barons de l'Atome*, Seuil, Paris, 1982.

Articles

Monique Sené, « Le lobby nucléocrate, mythe ou réalité ? », *EcoRev*, n. 10, automne 2002.

Véronique Maurus, « Les contre-experts du nucléaires », *Le Monde*, 19 Juin 1997.

« Des documents saisis par la justice mettent en cause la gestion par la France des retombées de Tchernobyl », *Le Monde*, 28 février 2002.

CRIIRAD, « Pour que notre protection ne dépende pas des choix du ministère de l'Industrie », *Trait D'union*, n. 21, octobre 2001.

CRIIRAD, « Dossier : Quand le lobby nucléaire s'en prend... à ses victimes », *Trait d'union*, n. 22, janvier 2002.